

# Régime indemnitaire – RIFSEEP

Les informations recueillies par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan font l'objet d'un traitement destiné aux réunions du Comité Social Territorial. Ce traitement relève d'une obligation légale, et les dossiers seront conservés durant la durée du mandat des membres du CST puis archivés. Les informations demandées sont obligatoires. Le destinataire est le Secrétariat du CST auprès duquel vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, et de limitation. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données à l'adresse [dpd@cdg56.fr](mailto:dpd@cdg56.fr) ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.

**Merci de nous retourner cette fiche de renseignements signée par l'autorité territoriale 4 semaines avant la prochaine date du CST (date limite de transmission des dossiers précisée sur [www.cdg56.fr](http://www.cdg56.fr)). Par mail : [secretariatcst@cdg56.fr](mailto:secretariatcst@cdg56.fr) ou par courrier. Un accusé de réception vous sera adressé en retour.**

**Modification du régime indemnitaire actuel**

**Mise en place du régime indemnitaire**

**Collectivité/Etablissement :** Moréac

**Nombre d'habitants :** 3698

**Nombre d'agents titulaires (stagiaires inclus) :** 24    **Non titulaires :** 10

**Coordonnées de la personne en charge du dossier :**

Nom : TALMONT Caroline

Téléphone : 02.97.60.03.05

Mail : [comptabilite@moreac.fr](mailto:comptabilite@moreac.fr)

**Date d'effet (après saisine du CST et délibération):** 10/02/2025

**Effectif(s) concerné(s) :**

1 agent de la filière police municipale.

## Saisine du comité social territorial départemental

**Information du personnel ?** OUI :  NON :

Si oui sous quelles modalités ?.....  
.....  
.....

**Concertation du personnel ?** OUI :  NON :

Si oui sous quelles modalités ?.....  
.....

### Bénéficiaires :

Titulaires  Stagiaires  Non titulaires de droit public

Si besoin, précisions  
.....

### Nature des primes et indemnités versées / Critères d'attribution :

INDEMNITES	Cadre d'emplois impactés	Montant plafond annuel	Critères d'attribution
Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)	Agent de police municipale	Taux plafond part fixe : 15%	<i>Critères en lien avec : Niveau de responsabilité, niveau de technicité et niveau de sujétion</i>
Complément indemnitaire annuel (CIA)	Agent de police municipale	Montant plafond annuel : 800€	<i>Critères en lien avec la fiche d'évaluation annuelle</i>

### Modalités d'attribution

**Prise en compte des absences pour indisponibilité physique (congés maladie, maternité, etc...) :**

Congés annuels – congé maternité – congé paternité – accueil d'enfant – adoption – décharge partielle ou totale de service pour activité syndicale : maintien intégral du RIFSEEP

Congé de maladie ordinaire – congé de longue maladie – congé de longue durée : suspension du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> jour d'absence et par jour d'absence

Maintien en surnombre : suspension du RIFSEEP

**Prise en compte de la discipline :**

Si besoin, précisions

Suspension de fonctions : suspension intégrale du RIFSEEP

### Autres, Précisions

## Saisine du comité social territorial départemental

**Modalités de versement de la part résultats (CIA) :** (*En une fois ou deux, à quel moment et selon quelles conditions*). En une seule fois annuellement, après l'entretien professionnel et il n'est pas automatiquement reconductible chaque année.

### **Documents à transmettre:**

Les modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire doivent être définies par délibération. Le nom des agents ne doit pas apparaître dans la délibération. (possibilité de joindre la délibération)

Indiquer l'enveloppe globale définie à minima par groupe ou sous-groupe de fonctions avec précision du nombre d'agents appartenant à ce groupe

Préciser les modalités d'attribution du RI / Système de cotation des postes

Transmettre l'organigramme fonctionnel de la collectivité.

A MOREAC

Le 23 Décembre 2024

Le Maire,

Pascal ROSELIER



Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le



ID : 056-215601402-20250207-DEL\_2025\_02-DE